



Cahier des charges des épreuves fédérales

Circuits et championnats de France : Cadets, Juniors, Seniors

Préambule

Le but de ce cahier des charges est d'apporter des éléments techniques optimisant la sécurité et la pratique des compétiteurs, l'organisation des Circuits Nationaux « National 1 » et « National 2 » cadets et juniors, des circuits seniors et des épreuves de championnats de France.

Ce cahier des charges doit permettre à chaque organisateur d'accueillir compétiteurs, accompagnateurs, spectateurs et officiels dans les meilleures conditions possibles.

Chaque épreuve doit respecter des critères techniques permettant le déroulement de la compétition selon les éléments déclinés ci-après.

Pour toute compétition fédérale, l'organisateur se doit de contracter une assurance complémentaire et de respecter le règlement fédéral en vigueur.

Par son label fédéral de « circuit », chaque organisateur s'engage à respecter ce cahier des charges.

Le bâtiment

Le bâtiment doit être conforme aux normes de sécurité accueillant du public et des usagers.

Il comporte plusieurs espaces banalisés répondant à des critères de sécurité et de fonctionnalité permettant un déroulement de l'épreuve.

L'espace d'accueil :

Cet espace doit être délimité et sécurisé. Il doit permettre aux usagers une libre circulation entre les différents sites de compétition, de pointages, d'informations, de repos, de restauration.

L'espace compétition :

Cet espace doit être délimité et sécurisé. Il convient de respecter le cahier des charges.

Il doit comporter :

1. un nombre de pistes suffisant pour organiser le 1^{er} tour de poules en une vague,
 2. une piste centrale ou un podium (hauteur 0,50 m maximum) pour les phases finales.
 3. un espace réservé exclusivement aux compétiteurs, aux arbitres et aux organisateurs de l'épreuve ;
- **Pour les épreuves de cadets- Juniors**
 - Les circuits de Nationale 1 avec quota
 - 26 pistes au minimum pour les circuits cadet, Juniors
 - Les Circuits de Nationale 2
 - Adaptés aux effectifs prévus
 - **Pour les épreuves Seniors**
 - Un minimum de 16 pistes est à prévoir pour l'organisation des circuits nationaux seniors.
 - Le plateau technique doit permettre la réalisation du 1^{er} tour de poule en une seule vague,
 - **Pour les Championnats de France**
 - 32 pistes (minimum) pour l'épée et le fleuret,
 - 24 pistes (minimum) pour le sabre,

Un minimum de **4 pistes équipées** de systèmes chronométriques et d'indications des scores est demandé, afin de pouvoir effectuer, à partir des quarts de finales, l'ensemble des assauts simultanément. (Sur l'ensemble des épreuves fédérales)



L'espace technique :

Cet espace est réservé à l'ensemble des membres de l'organisation et du Directoire Technique.

L'organisateur doit y prévoir :

- Le matériel informatique nécessaire pour gérer les épreuves du jour,
 - Un ordinateur par compétition,
- une photocopieuse pour réaliser les documents à afficher,

L'organisation de l'espace :

L'organisateur doit prévoir différentes salles. Il convient d'organiser :

- une infirmerie équipée pour effectuer les soins (voire les contrôles anti-dopage éventuels),
- une salle pour l'informatique et le Directoire Technique,
- un vestiaire pour les arbitres officiant le jour de l'épreuve,
- des vestiaires avec douches pour les compétiteurs,
- un espace « convivialité » (buvette) indépendant du plateau de compétition.

Les équipements

Pour accéder aux différents espaces ci-dessus présentés, les organisateurs utiliseront une signalisation précise telle que :

- Des badges pour l'ensemble des personnes accédant aux différents sites : officiels, arbitres, compétiteurs, directoire technique, Médecin, ...
- Un fléchage identifiant les accès : public, compétiteurs, arbitres, ...

Les pistes doivent être aux normes en vigueur. Elles répondent à des critères précis (Cf. règlement aux épreuves FFE et FIE) tels que :

- Des dimensions aux normes de la catégorie d'âge,
- Un espacement de **3 mètres** pour la sécurité des arbitres,
- Leur fixation doit être sécurisée et vérifiée régulièrement lors de l'épreuve.
- Un espace arrière, pour la circulation des tireurs, de **2 mètres** minimum,
- Un raccordement électrique en conformité avec les installations électriques du gymnase, si un seul doute subsiste, l'installation de disjoncteurs différentiels de 10 milliampères sur toutes les sources électriques sera impératif. Toute installation électrique doit être protégée et sécurisée.
- Une sonorisation, à disposition du Directoire Technique, de l'arbitre des finales et éventuellement d'un animateur,
- Un affichage, à deux ou trois endroits (prévoir 2 ou 3 tableaux) sera nécessaire pour informer tant les tireurs que le public et les accompagnateurs de l'évolution de l'épreuve,
- Un espace « podium » visible sera organisé pour effectuer la proclamation des résultats et la remise des récompenses,

L'information

Le club organisateur doit informer au moins un mois avant l'épreuve :

- La Fédération Française d'Escrime,
- Les ligues,
- Les pôles concernés,

(Adresses disponibles sur le site FFE : www.escrime-ffe.fr)

L'arbitrage (Cf. Réglementation de l'arbitrage)



Repérage des lieux

En plus du plan diffusé auprès des ligues et de la FFE, un fléchage lisible et visible doit être établi, en accord avec les autorités, sur les axes routiers principaux à l'entrée de la ville ainsi qu'à partir des gares ou aéroports si nécessaires.

La couverture médicale

L'organisateur prendra toutes les dispositions pour assurer la sécurité médicale des tireurs, des accompagnateurs et du public fréquentant l'enceinte sportive sur la durée intégrale de l'épreuve. La permanence médicale sera assurée par un médecin avec l'aide ou non d'un organisme de secours tels que la croix rouge ou la protection civile.

Le contrôle anti-dopage

A VENIR

Les engagements

Le montant des engagements est fixé annuellement (Cf. chapitre « informations financières »).
Engagements en ligne : Se reporter au manuel d'informations (site FFE rubrique « compétition »).

Le pointage des tireurs

Du sérieux du contrôle et du pointage dépend la réussite de la compétition. Le pointage doit être nominatif et individuel.

L'organisateur doit avoir le matériel et le logiciel permettant la lecture de la carte- licence FFE.

Les tireurs auront à présenter, uniquement, leur licence électronique à l'organisateur.

Il faut prévoir :

- Un ou deux lieux de pointage éloignés prévus à cet effet,
- Une ou plusieurs personnes chargées du pointage des tireurs,

Il faudra, pour chaque tireur :

- Vérifier la licence, éventuellement le sur classement, la nationalité et le club d'appartenance,
- Pointer le nom du tireur sur la liste informatique qui aura été établi à l'avance avec le logiciel « En Garde »,

Quand le pointage est terminé :

- Faire un premier appel des engagés non pointés,
- Annoncer le scratch des tireurs absents,
- Faire la mise à jour de la liste informatique avec l'informaticien,
- Afficher la liste des tireurs engagés et présents.

Nous insistons sur le fait que la personne qui a fait le pointage des tireurs doit faire la mise à jour avec l'informaticien, tout intermédiaire augmente les risques d'erreurs.

Les horaires

Les horaires seront :

- Pour l'appel des compétiteurs : 7h30,
- Pour le scratch : 8h

Avant de prononcer le scratch, le Directoire Technique procédera à trois appels des tireurs engagés mais non pointés à une minute d'intervalle.

- Pour le début effectif du 1^{er} tour de poules des épreuves : 8h30 au plus tard,
- Pour le début du tableau final : 15h00

Selon les effectifs estimés et de son expérience, l'organisation pourra modifier les horaires du début des épreuves. Dans tous les cas, la phase finale ne devra pas débiter avant 15h00.



Le directoire technique (DT) : pour toutes les catégories de Benjamin à Vétérán

- **Pour les circuits nationaux :**

Il est composé de **3 membres** :

- Un membre de la commission d'armes concernée ou son représentant,
- Du CTR ou de son représentant,
- Un membre de la Commission Nationale d'Arbitrage ou son représentant.

- **Pour les championnats de France :**

Pour les championnats de France à la même arme hommes et dames, même catégorie se déroulant simultanément au même endroit, deux Directoires Techniques de **3 membres** doivent être constitués :

Il est composé de :

- Un membre de la commission d'armes concernée ou son représentant,
- Un membre de la Direction Technique Nationale (DTN) ou son représentant,
- Un membre de la Commission Nationale d'Arbitrage ou son représentant,

L'affichage

L'organisateur devra impérativement procéder à l'affichage :

- De la composition du Directoire Technique œuvrant pour l'intégralité de l'épreuve,
- Du plan du plateau technique (des pistes), du poste médicale, des sorties de secours,
- De la formule et des horaires de l'épreuve,
- De la composition des poules et de leurs résultats,
- Du tableau d'élimination directe actualisé après chaque tour.

Le ou les points d'affichage doivent être accessibles à tous, en toute sécurité et sans gêne pour la circulation des personnes dans l'enceinte sportive.

Les tenues

Les organisateurs doivent s'assurer que les normes en vigueur (Cf. règlement FFE et FIE) sont appliquées.

Les arbitres auront à contrôler le respect de ces normes auprès de chaque compétiteur.

Le règlement sportif

Tous les cas non prévus par le présent guide de la vie sportive fédéral (GVSF) dans un premier temps, puis par le règlement international des épreuves (RI) de la FIE seront tranchés par le Directoire Technique de l'épreuve.

Les faits doivent être rapportés à la FFE lors de la transmission du dossier de résultats.

Les formules

Chaque organisateur stipulera la formule appliquée lors de l'épreuve et imposée par la FFE. (Cf. Guide de la vie sportive fédérale selon la catégorie)

Toute formule doit être annoncée, expliquée avant le début de l'épreuve ; elle sera affichée pour la durée de l'épreuve.

La gestion informatique de l'épreuve

Le logiciel « En Garde », agréé par le Fédération Française d'Éscrime est à la disposition des organisateurs pour la gestion informatique de l'épreuve.

Il faut veiller à sauvegarder chaque étape dans la saisie des résultats simplifiant ainsi la transmission des résultats et des fichiers demandés.



Le protocole pour les championnats de France

A la fin de l'épreuve, le présentateur ou l'animateur fera l'annonce de la cérémonie protocolaire et donnera les résultats au public.

Les finalistes des épreuves individuelles ou par équipes seront rassemblés dans une «chambre d'appel » afin de procéder à la cérémonie protocolaire.

La remise des récompenses aura lieu face à la tribune officielle.

Dans les épreuves individuelles et par équipes, les tireurs classés premier, deuxième et troisième prennent place en survêtement **du club** derrière les marches du podium qui correspondent à leur place.

Les médailles (fournies par la FFE pour les championnats de France) ou trophées seront remis par :

- Le Président de la FFE ou son représentant accompagné d'une personnalité désignée par lui (Maire, Conseiller Général ou Régional, Président de ligue...)
- Le Directeur Technique National ou son représentant,

A l'annonce de leur nom, les médaillés montent sur le podium et reçoivent les récompenses des mains de ces derniers.

Le partenariat

L'organisateur entrera en contact avec le service « communication et promotion » de la FFE.

Contact : M P.GROC à la FFE ([01.44.53.27.50](tel:01.44.53.27.50) ou patrick.groc@escrime-ffe.fr)

La transmission des résultats

Afin d'accélérer la diffusion des résultats et la mise à jour des classements nationaux, les organisateurs pourront envoyer le répertoire complet de la compétition à l'adresse internet suivante :

alexandre.rumpli@escrime-ffe.fr

La diffusion immédiate doit être faite, par courrier électronique, pour :

- **La FFE***,
- Les médias, (classements et TED final)
- A l'ensemble des ligues et des clubs présents qui n'auraient pas emporté un dossier de résultats,

***Le dossier FFE comportera :**

- Le répertoire « En garde » complet compressé (dossier windows zippé),
- Les fichiers fff (ex : amiens_ehs.fff),
- Le résultat sous format « .pdf »,
- La composition du Directoire Technique,
- La liste des arbitres ayant officié sur l'épreuve,

Le dossier de résultats doit impérativement comprendre :

Pour les épreuves individuelles :

- Les résultats des poules,
- Le tableau d'élimination directe, (y compris les matchs de classement)
- Le classement général avec le numéro de licence,



Pour les épreuves par équipes :

- La composition de toutes les équipes (noms des tireurs, du remplaçant, du capitaine d'équipe, de l'arbitre, si nécessaire),
- Les tableaux d'élimination directe avec les scores,
- Le classement général,
- La liste complète des arbitres ayant officié en précisant leur niveau,

NB : La constitution des dossiers de résultats est vivement souhaitée sur le lieu de la compétition.
(Il faut pour cela prévoir une photocopieuse.)